

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trentième séance – Samedi 10 décembre 2011, à 13 h 30

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 13 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M. Olivier Fiumelli*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 28 novembre 2011, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour samedi 10 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 12 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 13 décembre 2011, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport général et rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2012 (PR-900 A/B)¹.*Suite du deuxième débat*

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous poursuivons le deuxième débat sur le projet de budget 2012 rectifié. Nous entamons à présent l'examen du budget page par page; je vous prie de vous référer aux deux brochures qui figurent à la fin des rapports PR-900 A/B. Nous traiterons des subventions et allocations à la fin de chaque département. Nous commençons par le département «Autorités».

Le rapporteur de la commission des finances, M. Alberto Velasco, ne souhaitant pas s'exprimer à ce stade, je donne la parole à M. Pascal Rubeli, rapporteur du bureau du Conseil municipal pour le budget du Conseil municipal et du Service du Conseil municipal.

Autorités

M. Pascal Rubeli, rapporteur du bureau du Conseil municipal (UDC). Chers collègues, vous avez tous lu mon rapport et pu constater qu'il ne comportait rien de particulier, si ce n'est quatre amendements que je me propose de vous présenter. Le premier émane du bureau du Conseil municipal; il concerne le groupe de comptes 300 de la cellule A700010, à savoir les jetons de présence. (*Brouhaha.*) S'il était possible que je puisse m'exprimer dans le calme, ce serait

¹ Rapports, 3015.

appréciable! J'imagine que ce sera faisable... Au vu des comptes 2010, le bureau propose une diminution de 331 000 francs des jetons de présence, afin de ramener le montant initial prévu dans le budget 2012 de 2 331 000 francs à 2 millions de francs. Votons-nous cet amendement tout de suite, Madame la présidente? Comment procédons-nous?

La présidente. Monsieur Rubeli, nous traiterons les amendements après.

M. Pascal Rubeli. Le deuxième amendement concerne lui aussi le groupe de comptes 300 de la cellule A700010; il porte sur les indemnités des membres du Conseil municipal pour charges de famille. A nouveau en fonction des comptes 2010, le bureau propose une diminution de 3000 francs...

La présidente. Monsieur Rubeli, nous traiterons plus tard ces amendements, qui portent les N^{os} 12 et suivants dans le paquet d'amendements qui a été distribué pendant la pause dînatoire. Je pensais que vous souhaitiez vous exprimer au sujet du rapport du bureau du Conseil municipal sur le budget 2012, ce qui n'est apparemment pas le cas.

Monsieur Velasco, vous aviez une question de procédure?

M. Alberto Velasco (S). Madame la présidente, seuls les chefs de groupe ont reçu les amendements distribués pendant la pause, et non l'ensemble des élus. Il est très difficile de travailler ainsi! Il m'est impossible de demander à mes collègues socialistes de se prononcer, puisqu'ils n'ont pas connaissance des amendements auxquels M. Rubeli a fait référence. Je pense que ces documents doivent être en possession de tous les élus et que nous ne pouvons procéder autrement.

La présidente. Monsieur Velasco, je me suis assurée que les chefs de groupe recevraient ces amendements à midi; il me semble que la pause dînatoire était aussi faite pour que les groupes puissent en discuter à l'interne. Il est maintenant 13 h 40...

M. Alberto Velasco. Le problème, Madame la présidente, c'est que vous avez levé la séance précédente à 11 h 30; en tant que chef de groupe, j'ai reçu les amendements à midi, au moment où mes collègues de parti n'étaient déjà plus là!

La présidente. Je vois que nous devons discuter de la procédure à suivre. Je suspends la séance et convoque immédiatement les membres du bureau du Conseil municipal et les chefs de groupe à la salle Nicolas-Bogueret.

(La séance est suspendue de 13 h 40 à 14 h.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous reprenons nos travaux, après cette séance de clarification entre le bureau et les chefs de groupe. M. Rubeli a terminé son intervention générale en tant que rapporteur du bureau du Conseil municipal.

Avant d'entamer le débat, je vous annonce que le bureau a été saisi d'une demande de MM. Michel Chevrolet, Alexandre Wisard, Eric Bertinat, Alberto Velasco et M^{me} Courvoisier pour le traitement des amendements en débat accéléré. Je vous rappelle que ladite procédure ne prévoit qu'une seule prise de parole par groupe. Je mets aux voix cette demande.

Mis aux voix, le débat accéléré est accepté par 50 oui contre 21 non.

*Toutes les pages, toutes les cellules, tous les départements,
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

La présidente. Les trois premiers amendements émanent du Conseil administratif et concernent donc la modification de l'hypothèse de l'indexation de 1% à 0%. Le premier prévoit une diminution de 3 771 706 francs des charges de personnel, ce qui porterait le montant global à 457 485 859 francs.

*Page 56, cellule 5002000, Service de la petite enfance,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées
(Crèches, garderies et jardins d'enfants, page 15 des subventions).*

La présidente. Le deuxième amendement relatif à la modification de l'indexation concerne les charges du personnel de la petite enfance. Il prévoit une diminution des charges de 820 000 francs, ce qui porterait le nouveau montant de la subvention à 77 186 346 francs.

*Page 19, cellule 1302000, Caisse d'assurance du personnel (CAP),
groupe de comptes 434, Autres redevances d'utilisation et prestations de service.*

La présidente. Enfin, le troisième amendement, toujours lié à la modification de l'hypothèse de l'indexation, concerne le réajustement des redevances

de la Caisse d'assurance du personnel. Il prévoit une diminution des revenus de 17 028 francs, portant le nouveau montant à 3 411 570 francs.

Je donne à présent la parole à M^{me} Salerno, afin qu'elle s'exprime sur les trois amendements du Conseil administratif que je viens d'annoncer.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous présenter brièvement ces amendements dont il a déjà été question tout à l'heure. Du premier découlent les deux suivants. J'ai constaté que différents groupes les avaient repris à leur compte; je m'exprimerai donc sur les cinq premiers amendements du paquet que vous avez reçu, qui concernent l'indexation pour l'année 2012.

Comme l'a très justement signalé M. Vanek dans son intervention liminaire, il est intelligent de réajuster les charges salariales prévues dans le budget en fonction de la modification de l'hypothèse de l'indexation. Le Conseil administratif a donc déposé trois amendements dans ce sens, l'un de portée générale et les deux suivants concernant d'une part les crèches, garderies et jardins d'enfants, où les salaires sont traditionnellement indexés selon la masse salariale, et d'autre part le réajustement des redevances de la CAP.

Je vous demande de voter ces amendements, car ils amélioreront sensiblement l'actuel petit déficit du projet de budget 2012 en ramenant l'indexation au niveau actuel, qui est proche de 0%. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Madame la présidente, tout à l'heure nous avons voté une demande de débat accéléré qui n'est pas conforme au règlement du Conseil municipal!

La présidente. Pas du tout, Madame Wenger! C'est parfaitement conforme, je suis désolée de devoir vous contredire sur ce point.

M. Pascal Spuhler (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutiendra ces trois amendements du Conseil administratif, car ils correspondent très exactement au premier amendement que nous avons nous-mêmes déposé.

Cela dit, notre groupe s'insurge contre cette décision concernant le débat accéléré, qui est un vrai déni de démocratie, je n'hésite pas à l'affirmer! Ce n'est même pas légal, me souffle-t-on des rangs de la gauche... Je ne comprends pas comment on peut se permettre de faire voter des demandes de ce type; nous en

avons discuté lors de la réunion préalable du bureau du Conseil municipal, nous n'étions pas d'accord avec cette mesure et nous jugeons inadmissible de l'avoir soumise au plénum. Nous étions prêts à respecter une certaine discipline dans les modalités de prise de parole – nous nous y étions même engagés; dans ce contexte, une telle procédure n'est pas acceptable. Si vous vouliez nous couper le sifflet, Mesdames et Messieurs, il fallait le dire avant! Nous avons bien compris la manœuvre, mais nous ne nous laisserons pas faire!

M. Michel Chevrolet (DC). Chers collègues, nous approuvons les amendements du Conseil administratif, que le Parti démocrate-chrétien votera bien volontiers.

Pour répondre à M. Spuhler, la séance plénière en cours fait suite à de nombreux débats de commission – surtout celle des finances, qui a effectué un travail assez fantastique... (*Brouhaha.*)

La présidente. Excusez-moi de vous interrompre, Monsieur Chevrolet, mais on n'entend absolument rien! Je prie ceux qui se livrent en ce moment à divers caucous de les poursuivre hors de cette salle!

M. Michel Chevrolet. Je voulais simplement rappeler à nos collègues du Mouvement citoyens genevois – vous leur transmettez mes propos, Madame la présidente – que le débat démocratique a été mené en commission, que nous sommes au fait du contenu des amendements qu'il s'agit aujourd'hui de voter. Au nom du Parti démocrate-chrétien, je tiens à remercier l'administration municipale, qui a fait un boulot fantastique, entre midi et 14 h, pour nous livrer toute cette panoplie d'amendements dans une présentation claire.

Tout est dit, et nous pensons qu'il faut maintenant aller de l'avant, afin de pouvoir voter aujourd'hui un budget pour la Ville de Genève. Dans ce cadre, il est inutile d'en rajouter pour se faire plus de publicité que nécessaire. Mais nous savons le Mouvement citoyens genevois très gourmand dans sa volonté de visibilité... Quoi qu'il en soit, la démonstration de la juste procédure démocratique a été faite au sein de ce parlement, et bien faite. J'invite donc chaque groupe politique à s'exprimer succinctement par la voix d'un ou d'une de ses membres, selon les domaines de spécialisation de chacun, afin que l'on en finisse ce soir, si possible, avec le budget le plus équilibré possible.

M. Jean-Marc Froidevaux (LR). Ces trois amendements du Conseil administratif sont symptomatiques. Ils nous proposent une réduction totale des charges

d'un peu plus de 4,6 millions de francs, c'est-à-dire un montant correspondant à ce que la commission des finances avait demandé à l'exécutif il y a un mois à peine. Il y a deux ou trois semaines, celui-ci lui a fait savoir qu'il n'avait aucun amendement à faire valoir. Or, les principes mêmes évoqués dans ceux qui viennent d'être présentés sont connus de tous depuis le début du mois de novembre.

Il s'agit, en effet, de prouver la capacité propre du Conseil administratif de faire un effort budgétaire pour atteindre l'objectif qui lui a été assigné par presque tous les groupes politiques. C'est aussi la démonstration du fait que certaines charges budgétaires dites incompressibles peuvent être réduites, lorsque l'on sait que les montants correspondants ne seront pas dépensés.

Or, c'est bien la publicité faite autour de l'absence d'inflation en 2011 qui détermine maintenant le Conseil administratif à aller à Canossa en nous proposant une réduction budgétaire de 4,6 millions de francs... Nous le remercions de cet effort! Nous sommes conscients de l'autotrahison à laquelle il s'est livré pour nous soumettre ces trois amendements, que nous aurons plaisir à voter afin de manifester notre soutien à cet acte attendu et demandé, mais accompli seulement aujourd'hui. Il n'est jamais trop tard pour bien faire!

M^{me} Vera Figurek (EàG). Pour ma part, je souhaitais intervenir sur le point précédent, mais le débat accéléré a déjà été voté... J'aimerais cependant attirer votre attention sur un aspect, chers collègues. Je trouve la procédure du débat accéléré que vous avez choisie vraiment antidémocratique, dans le cadre de ce budget. Une seule personne par groupe est autorisée à intervenir, mais elle peut parler vingt-quatre heures d'affilée! C'est tout de même étrange!

La présidente. Madame Figurek, je remarque que vous avez développé la spécialité de parler sur des points qui ne sont pas ceux que nous sommes en train de traiter.

M^{me} Vera Figurek. Oui, puisque vous ne me donnez pas la parole au moment voulu, Madame la présidente!

La présidente. Le débat accéléré est une possibilité qu'il est loisible au Conseil municipal d'adopter. Dans le cas présent, une majorité s'est dégagée pour le voter et nous procéderons en conséquence. Si vous souhaitez revenir au débat libre, vous pouvez le faire, mais il faudra le proposer officiellement, afin que nous mettions cette demande aux voix. Avez-vous quelque chose à dire sur les amendements présentés par le Conseil administratif, Madame Figurek?

M^{me} Vera Figurek. Non.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'interviens au nom du groupe socialiste au sujet de l'indexation pour l'année 2012, afin qu'il n'y ait pas de malentendu. Ce n'est pas que le Conseil municipal déciderait de suivre le Conseil administratif en supprimant l'indexation; cette dernière est maintenue, selon le statut du personnel de la Ville de Genève. Simplement, nous prenons acte du fait que le budget municipal doit être adapté à l'inflation réelle; celle-ci étant actuellement de moins de 0%, nous n'indexons pas pour 2012. Mais cela ne veut pas dire – je le répète, car le message doit être clair pour le personnel – que le principe même de l'indexation est supprimé!

La Ville n'a pas la même politique que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat envers les fonctionnaires du Canton. Nous tenons à le souligner, et nous affirmons que le groupe socialiste est tout à fait respectueux des accords signés avec les organisations représentatives des employés de la municipalité. Nous suivrons donc à la lettre les dispositions du statut du personnel.

M. Alexandre Wisard (Ve). J'interviens très brièvement, afin de gagner du temps dans ce débat. Les Verts acceptent les trois amendements du Conseil administratif, car ils sont frappés au coin du bon sens. Puisqu'il n'y a pas d'inflation, il n'y a pas de raison d'indexer!

Quant à la conception du débat accéléré comme une manière de couper le sifflet à certains, je signale que cette modalité permet certes à un seul représentant par groupe de s'exprimer, mais qu'il peut le faire sans limitation de temps de parole. Telle est la procédure que nous avons adoptée tout à l'heure en votant le débat accéléré. D'ailleurs, même avec un temps de parole limité à dix minutes, j'ai calculé que nous débattrions vingt-cinq heures pour venir à bout des 74 amendements déposés... Par conséquent, je crois que certains ici devraient réfléchir un peu avant de se plaindre d'un supposé déni de démocratie!

M^{me} Salika Wenger (EàG). Madame la présidente, pourquoi avez-vous arrêté M^{me} Figurek quand elle voulait s'exprimer sur le débat accéléré, et pas M. Wisard? C'est injuste!

La présidente. Vous avez absolument raison, Madame Wenger. C'est injuste, en effet. J'aurais dû arrêter M. Wisard, mais il a été trop rapide pour moi. Malheureusement, comme vous le savez, la vie est faite d'injustices... Je ne donne pas la

parole à M. Spuhler, car il l'a déjà eue, ni au Conseil administratif, qui est soumis aux mêmes règles que le Conseil municipal et ne peut donc s'exprimer qu'une seule fois en débat accéléré. Ainsi le veut notre nouveau règlement, tel qu'il a été modifié et adopté il y a peu. Nous passons donc au vote des amendements du Conseil administratif.

Mis aux voix, l'amendement visant une diminution des charges de personnel de 3 771 706 francs est accepté à l'unanimité (72 oui).

Mis aux voix, l'amendement visant une diminution de 820 000 francs de la subvention aux crèches, garderies et jardins d'enfants est accepté sans opposition (69 oui et 1 abstention).

Mis aux voix, l'amendement visant une diminution de 17 028 francs des redevances d'utilisation et prestations de service de la CAP est accepté sans opposition (71 oui et 1 abstention).

*Toutes les pages, toutes les cellules, tous les départements,
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

La présidente. Les deux amendements suivants émanent, l'un, du Mouvement citoyens genevois et l'autre des groupes démocrate-chrétien et libéral-radical. Ils visent la suppression de l'indexation des salaires, l'indice de référence étant négatif. Étant donné que nous venons d'accepter les amendements du Conseil administratif qui portent sur le même sujet, je suppose que ces amendements deviennent caducs. Les auteurs peuvent-ils me le confirmer?

M. Pascal Spuhler (MCG). Madame la présidente, comme nous l'avons signalé tout à l'heure, il est vrai que les trois amendements du Conseil administratif que nous venons de voter correspondent au nôtre. Cependant, étant donné le déni de démocratie que l'on nous impose, j'hésite encore sur la décision à prendre... Exceptionnellement, nous retirons cet amendement.

La présidente. Nous en prenons bonne note, Monsieur Spuhler. Cet amendement est donc retiré.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Madame la présidente, je vous confirme également que les groupes libéral-radical et démocrate-chrétien retirent leur amendement.

La présidente. Je vous remercie de cette précision, Madame la conseillère municipale.

Toutes les pages, toutes les cellules, tous les départements, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Un amendement du Parti libéral-radical propose une diminution des charges de personnel de 1 324 200 francs correspondant à la non-augmentation de l'allocation pour enfant versée par la Ville aux fonctionnaires de la Ville.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Dans un premier temps, les Verts voulaient refuser cet amendement, qui semblait s'attaquer aux prestations offertes par la Ville à la fonction publique municipale. Nous nous basions sur deux critères: premièrement, nous avons voté récemment un nouveau statut du personnel et il doit être respecté; deuxièmement, nous estimons que les collectivités publiques doivent endosser un rôle d'exemple en matière d'allocations et qu'il est donc normal qu'elles versent plus d'argent à leurs employés que les privés.

Cependant, en étudiant de plus près cet amendement, nous avons constaté que la diminution demandée de 1 324 200 francs ne contrevenait pas à ces deux principes. En effet, lorsque le nouveau statut du personnel a été négocié, le montant de l'allocation familiale cantonale était de 200 francs; l'accord mentionné dans le règlement d'application dudit statut prévoyant une plus-value de 50% – soit 100 francs – de la part de la Ville de Genève, les parents fonctionnaires de la municipalité devaient toucher 300 francs par enfant au lieu de 200 francs.

Or, le Grand Conseil a voté l'année dernière une augmentation des allocations familiales, qui ont ainsi passé de 200 à 300 francs par enfant. Le montant total initialement prévu en faveur des fonctionnaires de la Ville étant atteint de fait, on pourrait décider d'en rester là. Pour ma part, je pense que ce serait un tort. Nous devons assumer notre rôle d'exemple; nous avons décidé de donner 100 francs supplémentaires par enfant aux employés de notre municipalité, nous devons maintenir cette mesure.

Il se trouve que l'amendement traité ici ne nous en empêche nullement. Certes, si nous suivions à la lettre la disposition prévue dans le règlement d'application du statut du personnel, soit le versement de 50% de l'allocation familiale cantonale par enfant, nous devrions accorder 150 francs de plus – 50% des 300 francs donnés par l'Etat – aux parents fonctionnaires de la Ville. Ces personnes recevraient ainsi un total de 450 francs par enfant, au lieu des 300 francs initialement négociés avec la fonction publique municipale.

Cet amendement n'implique pas le retour de l'allocation totale à un montant de 300 francs, puisqu'il la maintient à 400 francs. Il respecte donc nos deux critères de départ, à savoir le respect du statut du personnel – dont le règlement d'application que nous invitons le Conseil administratif à modifier en consé-

quence et qui ne fixe pas de montant précis, mais une simple proportion par rapport au montant alloué par le Canton – et le rôle d'exemple que doit avoir la Ville en matière d'allocations familiales. Elle continuera de toute façon à verser plus d'argent à ses employés qui ont des enfants que les autres employeurs.

Au vu de ce qui précède, je trouve cet amendement relativement modeste de la part du Parti libéral-radical. S'il voulait supprimer carrément l'augmentation de l'allocation versée par la Ville, nous refuserions de le suivre. Etant donné qu'il maintient le versement des 100 francs supplémentaires négocié avec la fonction publique municipale, nous ne voyons aucune objection à accepter cet amendement. Par conséquent, la majorité du groupe des Verts – mais peut-être pas son intégralité – le votera.

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'aimerais vous expliquer que la distribution des allocations familiales pose un problème fondamental. Je comprends que l'on ait voulu, à l'époque, accorder un montant total de 300 francs par enfant aux jeunes parents employés de la Ville. Cependant, maintenant que le Canton alloue lui-même cette somme dès l'année 2012, il n'est pas possible de maintenir ce qui est, à nos yeux, une injustice entre les enfants selon l'appartenance ou non de leurs parents à la fonction publique municipale. Nous estimons donc normal d'annuler le montant supplémentaire prévu et de modifier dans ce sens le règlement d'application du statut du personnel.

A mon avis, il est juste que tous les parents jouissent de la même augmentation de l'allocation familiale en recevant 300 francs par enfant; ce montant est tout à fait raisonnable, mais 450 francs, c'est beaucoup trop! Voilà pourquoi nous présentons cet amendement, auquel nous espérons que le plénum réservera un bon accueil.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, en ce qui concerne cet amendement du Parti libéral-radical, soutenu par les Verts, j'aimerais rappeler la position du Conseil administratif, et notamment de ses deux représentants qui ont négocié le statut du personnel municipal et son règlement d'application, à savoir M. Maudet, maire, et moi-même.

Si nous avons souhaité introduire une allocation pour enfants dans ledit statut, c'est pour répondre à des revendications exprimées par tous les groupes politiques. Il s'agit en effet de donner aux familles un plus grand pouvoir d'achat. Ce n'est ni le père de famille nombreuse M. Buschbeck ni le futur papa M. Genecand qui me contrediront sur ce point: les enfants, cela coûte cher, et même très cher! Or, s'il y a une catégorie sociale que nous voulons privilégier, c'est bien les familles.

Certes, comme l'a bien dit M. Buschbeck, il y a une différence entre le citoyen lambda et le fonctionnaire, puisque tous ne sont pas soumis au statut du personnel municipal et à son règlement d'application. Je viendrai volontiers en discuter à la commission des finances, où nous pourrons comparer les grilles salariales de la fonction publique avec celles de certains employeurs privés dont les politiques favorables au personnel sont souvent très progressistes – et parfois même bien plus généreuses que celles de la Ville.

Nous avons introduit dans le règlement d'application du personnel cette disposition concernant le supplément de l'allocation familiale cantonale, et nous y tenons. Nous constatons qu'elle fait aujourd'hui l'objet d'un débat et nous jugerons de son avenir en fonction du vote qui en résultera.

Cependant, Mesdames et Messieurs, je tiens à vous signaler que, si d'aventure une majorité d'entre vous se prononçait en faveur d'une réduction de cette prestation aux familles, cette mesure ne pourrait pas s'appliquer sur un simple claquement de doigts. En effet, le Conseil administratif serait alors tenu de négocier une nouvelle disposition avec les organisations représentatives du personnel municipal.

Spécialement en période de crise, nous devons soutenir la capacité des uns et des autres à vivre, mais également à consommer – ce n'est en tout cas pas vous qui me contredirez sur ce point, Monsieur Genecand! Or, c'est justement ce que permet cette allocation supplémentaire pour enfants. Voilà donc un bien mauvais amendement!

M^{me} Salika Wenger (EàG). Chers collègues, je dois dire que j'ai été très amusée par la gymnastique mentale à laquelle s'est livré mon camarade du groupe des Verts pour nous expliquer son soutien à cet amendement du Parti libéral-radical! Je n'ai pas très bien saisi le sens de la manip, mais j'ai compris qu'il était d'accord de baisser les allocations familiales!

Des voix. Non!

M^{me} Salika Wenger. Mais oui! Pourtant, j'entends encore la présidente des Verts Ville de Genève, lors d'une émission télévisée de M. Décaillet où des représentants de nos deux groupes étaient invités, affirmer de manière tout à fait autoritaire et définitive que la priorité de son parti était la famille! Là, je ne comprends plus! S'agirait-il des familles sans enfant? Je suis vraiment très fâchée! Nos collègues de l'Alternative nous avaient promis de ne pas toucher aux prestations, et voilà qu'au premier amendement déposé dans ce sens par la droite les Verts nous

lâchent! Je sais que l'Entente a l'habitude de ce genre d'attitude avec le Parti démocrate-chrétien, mais pas nous!

Cet amendement prévoit une disposition injuste pour toutes les catégories de la population. Certes, les personnes qui ne travaillent pas en Ville de Genève ne reçoivent pas autant d'argent, mais pourquoi niveler les allocations par le bas et non par le haut? Je demande à ceux qui nous représentent au Grand Conseil de faire ce travail comme nous.

M. Christo Ivanov (UDC). On l'a fait!

M^{me} Salika Wenger. Eh bien, tant mieux! Vous m'en voyez absolument ravie! Nous en sommes d'autant plus heureux que le Conseil municipal n'est qu'une petite assemblée... Si le Grand Conseil va dans le même sens, grand bien fasse à toute la population!

Les arguments présentés à l'instant par M^{me} Salerno nous touchent profondément. Je ne peux absolument pas imaginer mon groupe voter un amendement aux conséquences aussi manifestement néfastes pour les revenus des familles. Pour nous, c'est inenvisageable! Je m'étonne même que le Parti libéral-radical présente cet amendement, et j'en viens à me demander ce qu'il défend, en fin de compte – à part les banques! Là est tout le problème: chaque fois que ce groupe veut nous soumettre une mesure, c'est pour aller contre quelque chose; il ne fait jamais de propositions constructives et positives, acceptables pour toute la population ou, en tout cas, pour celle que nous défendons. En l'occurrence, on dirait que les enfants n'ont pas la même importance de part et d'autre de cette enceinte! (*Brouhaha.*)

J'ai le droit de parler aussi longtemps que je le veux! C'est ce que prévoit le débat accéléré que le plénum vient d'adopter! Je suis navrée pour ceux que cela gêne, mais j'ai l'intention de m'exprimer aussi longuement que je le jugerai opportun. Je continue.

A nos yeux, une baisse des allocations familiales est une mesure inacceptable, quelle que soit la manière dont on voudra nous la présenter – par exemple, sous la forme du refus d'une augmentation, ou que sais-je encore? Quoi qu'il en soit, le résultat est le même: c'est moins de revenu pour les familles avec enfants.

Comme l'a très bien dit la magistrate, nous traversons une période difficile, où il s'agit de soutenir les familles. Tous les groupes politiques l'ont affirmé dans leur programme respectif, mais je constate que les Verts sautent sur la première occasion de faire exactement le contraire de ce pour quoi ils ont été élus! C'est d'ailleurs ce qui fait toute la différence entre la droite, dont ils se rapprochent en agissant de la sorte, et la gauche que nous représentons! (*Applaudissements.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, je ne donnerai la parole au prochain orateur que lorsque les membres du bureau auront une chance de l'entendre! Nous avons eu grand peine à saisir les propos de M^{me} Wenger, et nous aimerions pouvoir suivre les débats.

M. Eric Bertinat (UDC). Assurément, avoir des enfants à Genève coûte cher. La Ville a sans doute joué un rôle précurseur en matière de soutien aux familles, puisqu'elle a fixé un montant précis pour les allocations familiales en deçà du minimum légal décidé. Or, il se trouve que le parlement cantonal a pris conscience de cette nécessité; sur une initiative parlementaire des socialistes, il a décidé d'augmenter substantiellement les allocations familiales. L'Union démocratique du centre était de ceux qui ont voté cette mesure, et elle en est fort aise!

Néanmoins, chers collègues, nous aimerions attirer votre attention sur le fait que cette augmentation votée par le Canton compense en bonne partie celle que la Ville entendait octroyer à ses fonctionnaires. Par conséquent, l'amendement du Parti libéral-radical nous semble tout à fait acceptable et équilibré, surtout en cette veille de crise économique.

D'autre part, nous estimons qu'il faudrait prendre garde à ne pas privilégier une certaine catégorie de travailleurs aux dépens des autres. Les coûts de la masse salariale sont très importants en Ville de Genève, par comparaison avec d'autres employeurs, et on doit reconnaître qu'il est bien agréable d'être employé de notre municipalité! Il ne faudrait pas que ces privilèges dégénèrent au point de poser problème. On le sait, la Ville est souvent en concurrence avec le Canton, et cela aux frais des contribuables, évidemment. Nous souhaiterions que ce ne soit pas le cas en matière d'allocations familiales. Telle est la raison pour laquelle l'Union démocratique du centre soutiendra cet amendement du Parti libéral-radical.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

M^{me} Silvia Machado (S). Pour ma part, j'affirme que le groupe socialiste opposera un refus catégorique à cet amendement. Nous ne sommes pas surpris que le Parti libéral-radical promeuve une telle mesure, qui s'inscrit dans la droite ligne de sa politique habituelle – mais ce n'est pas la nôtre! En revanche, la position des Verts nous laisse perplexes. L'argumentaire de M. Buschbeck en faveur de cet amendement était vraiment difficile à suivre! Nous avons pourtant mené le même combat en faveur des allocations familiales, au niveau cantonal. *(Brouhaha.)*

Le président. Attendez un instant, Madame Machado. C'est pire qu'au Conseil national! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, votre attitude est inacceptable! Nous devons passer cette journée ensemble pour débattre du budget 2012, et nous n'y parviendrons jamais si vous continuez à faire un tel boucan. Si vous avez des points à discuter, rendez-vous à la cafétéria ou à la salle des pas perdus! Dans cette enceinte, nous devons nous taire et écouter les orateurs. Poursuivez votre intervention, Madame Machado!

M^{me} Silvia Machado. Nous sommes solidaires de la fonction publique municipale et nous défendrons le statut du personnel. Je n'en dirai pas plus, car notre magistrate a déjà très bien expliqué le sens de ces allocations familiales. Nous continuerons à défendre la politique de la Ville dans ce sens autant que nous le pourrons, même sans être majoritaires. Notre municipalité est exemplaire en la matière, et nous en sommes fiers.

Je ne voudrais pas que nous commençons à prendre des mesures contraires qui pourraient avoir un effet boule de neige au sein des autres collectivités publiques, et même dans le milieu privé. Nous refuserons donc cet amendement, de même que toute mesure qui s'attaquerait aux acquis sociaux et risquerait de précariser la population.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je comprends tout à fait les propos tenus tout à l'heure par le représentant du Parti libéral-radical et par M. Bertinat au sujet de la pertinence de la mesure prévue dans cet amendement. Néanmoins, le nouveau statut du personnel municipal est en force après avoir été négocié avec le Conseil administratif et approuvé par le Conseil municipal en 2010, sauf erreur. Je n'y siégeais pas encore, mais je suis au courant! D'autres pourront confirmer ou infirmer l'exactitude de mes informations.

Certes, le Grand Conseil a voté entre-temps une augmentation substantielle des allocations familiales cantonales. Cependant, on ne pouvait pas prévoir cette évolution – et encore moins son acceptation – lors des négociations entre l'exécutif et le personnel au sujet du statut de la fonction publique municipale. M. Ivanov a justement relevé que cette augmentation, au niveau du Canton, a été adoptée grâce à l'Union démocratique du centre – et au Mouvement citoyens genevois, d'ailleurs.

Il n'en demeure pas moins que, au niveau de la Ville, nous sommes liés par les dispositions légales du statut du personnel, puisqu'il a été voté par le Conseil municipal. On peut toujours discuter d'éventuelles modifications, mais pas en

plein débat budgétaire! L'allocation supplémentaire dont il est question ici est parfaitement statutaire, elle est prévue dans un règlement d'application approuvé par notre plénum et nous ne pouvons donc pas la supprimer d'un coup. Libre à ceux qui souhaiteraient le faire de lancer l'initiative nécessaire à la révision du statut du personnel! En attendant, cette convention collective doit être respectée selon sa durée de validité. Cela me paraît relever du droit élémentaire!

Bien sûr, l'augmentation des allocations familiales cantonales m'a frappé, comme les auteurs de cet amendement, et j'étais de ceux qui ont interrogé le maire et M^{me} Salerno à ce sujet en commission des finances. A l'époque, le bruit courait même que les montants de l'aide municipale seraient doublés et que la Ville verserait un supplément de 100% aux familles par rapport à l'aide cantonale, soit une allocation totale de 600 francs au lieu de 300. Mais le maire nous a répondu sur ce point et le pourcentage en question a été rectifié. La Ville versera donc à ses employés un supplément de 50% par enfant par rapport à l'allocation cantonale.

Cette mesure peut étonner, elle n'en fait pas moins partie du *deal* négocié avec la fonction publique municipale. Telle est la seule et unique raison pour laquelle le Mouvement citoyens genevois ne votera pas l'amendement du Parti libéral-radical. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M^{me} Alexandra Rys, présidente.)

M. Michel Chevrolet (DC). Chers collègues, si cela ne tenait qu'à nous, démocrates-chrétiens, nous augmenterions les allocations pour toutes les familles habitant à Genève et non pas seulement pour les employés de la municipalité. Si l'on nous proposait une initiative visant à accorder à toutes les familles avec enfants la magnifique allocation familiale aujourd'hui offerte aux seuls fonctionnaires de la Ville, nous en serions ravis!

Le Parti démocrate-chrétien a voté le nouveau statut du personnel municipal, et il entend le respecter. Cependant, comme le représentant des Verts l'a expliqué tout à l'heure, l'amendement du Parti libéral-radical ne modifie pas le montant de l'allocation initialement négocié avec la fonction publique. De ce fait, nous soutiendrons les Verts dans leur démarche et suivrons la proposition du Parti libéral-radical.

La présidente. Je donne la parole à M. Adrien Genecand. En tant qu'auteur de l'amendement débattu à l'instant, il a le droit de s'exprimer plusieurs fois.

M. Adrien Genecand (LR). Chers collègues, vu la teneur des propos tenus par l'extrême gauche et les socialistes, j'aimerais vous expliquer à nouveau que notre amendement ne constitue en aucun cas une punition! Les employés de la Ville continueront à recevoir 300 francs par enfant, voire plus. Il s'agit en réalité de corriger un écart injuste entre les parents employés de notre municipalité et les autres. A l'époque où nous avons décidé l'augmentation du supplément versé par la Ville, il s'agissait d'accorder les 50% de l'allocation de 200 francs donnée par l'Etat, soit un total de 300 francs. Le Grand Conseil ayant voté l'augmentation de ladite allocation à 300 francs, si nous en restons au supplément de 50% nos fonctionnaires recevraient 450 francs par enfant. Ce n'est tout simplement pas raisonnable!

Je le répète, nous ne voulons nullement les punir, et ils recevront la somme prévue au départ. Notre amendement ne prévoit donc aucune diminution des prestations en faveur des employés de la municipalité. Il s'agit simplement d'en rester à l'accord conclu lors de la négociation du statut du personnel et de ne pas aller au-delà, vu le changement législatif intervenu dans l'intervalle au niveau cantonal. Voilà pourquoi nous avons déposé cet amendement, qui n'est pas du tout une attaque contre les familles! Tous les fonctionnaires municipaux continueront à recevoir les 300 francs prévus par enfant.

La présidente. Le bureau considère que M^{me} Fischer a été mise en cause par M^{me} Wenger, tout à l'heure. Je lui donne donc la parole.

M^{me} Fabienne Fischer (Ve). J'aimerais préciser la vision que les Verts ont de cet amendement. Même s'il est accepté, le budget de la Ville prévoira encore et toujours...

La présidente. Madame Fischer, le bureau vous donne la parole parce que vous estimez avoir été mise en cause, ce dont il convient. Vous ne pouvez donc vous exprimer que pour rectifier les propos tenus à votre rencontre.

M^{me} Fabienne Fischer. D'accord, Madame la présidente. M^{me} la conseillère municipale Salika Wenger a insinué que la position de mon groupe au sujet de l'amendement libéral-radical telle qu'elle a été défendue tout à l'heure par M. Buschbeck contredisait ce que j'ai affirmé publiquement sur la politique des Verts en faveur de la famille. Pour ma part, je ne pense pas qu'il y ait contradiction.

Cet amendement, si j'ai bien compris – mais je souhaiterais que M^{me} la conseillère administrative en charge des finances me le confirme – ne supprime

pas les prestations existantes, à savoir le versement de 100 francs supplémentaires par mois et par enfant aux familles dont l'un des parents est fonctionnaire de la Ville de Genève. Cette allocation, négociée entre la municipalité et la fonction publique, est donc maintenue. Ce qui est en cause, ici, n'est que l'augmentation de ce montant, qui passerait de 100 à 150 francs. Si tel est bien le cas, je pense que l'acceptation de cet amendement n'entraînera aucun recul par rapport aux engagements pris et aux prestations fournies à la fonction publique. Il ne s'agit que de réduire une augmentation!

La présidente. Excusez-moi, Madame Fischer, mais je vous ai donné la parole uniquement pour rectifier des propos erronés qui auraient été tenus à votre rencontre, et non pour développer la position de votre groupe au sujet de cet amendement. Je dois donc vous interrompre.

M^{me} Fabienne Fischer. J'ai terminé, Madame la présidente!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Madame la présidente, je demande le vote à l'appel nominal sur cet amendement.

La présidente. Il en sera fait ainsi.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est accepté par 47 oui contre 28 non (1 abstention).

Ont voté oui (47):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Julien Cart (Ve), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Michel Chevrolet (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset

(MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Soli Pardo (MCG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté non (28):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquer Greccuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

S'est abstenu (1):

M. Daniel Sormanni (MCG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (3):

M. Olivier Fiumelli (LR), M. Denis Menoud (MCG), M. Robert Pattaroni (DC).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

(Brouhaha et huées sur les bancs d'Ensemble à gauche et des socialistes à l'annonce du résultat.)

La présidente. Mesdames et Messieurs de la gauche, vous qui nous avez beaucoup parlé de démocratie tout à l'heure, vous faites preuve ici d'un comportement pour le moins antidémocratique! Cet amendement a été accepté par 47 oui contre 28 non et 1 abstention, le résultat du vote ne me semble pas contestable!

Toutes les pages, toutes les cellules, tous les départements, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Sur le même sujet, nous venons d'être saisis d'un amendement de M. Pascal Holenweg qui demande d'ajouter 50 centimes au montant des allocations pour enfant versées par la Ville. Monsieur Holenweg, je dois vous donner la parole...

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Madame la présidente. Croyez bien que je compatis à votre douleur, mais cette assemblée a décidé de travailler en débat tellement accéléré qu'on ne peut même plus parler de débat! Voilà pourquoi cette augmentation de 50 centimes est le seul moyen réglementaire que j'aie trouvé pour pouvoir m'exprimer après le vote de l'amendement libéral-radical. J'aimerais rappeler ici certains aspects de la problématique.

La diminution de l'allocation municipale que la majorité vient de voter est contraire aux engagements de la Ville de Genève à l'égard de son personnel. Son statut a été négocié pendant des mois par le Conseil administratif avant d'être ratifié par le Conseil municipal. Il fait l'objet d'un règlement d'application, lequel prévoit que la Ville de Genève verse à ses employés non pas une somme supplémentaire, mais un pourcentage supplémentaire par rapport aux allocations familiales cantonales. De ce fait, refuser d'adapter à la hausse la ligne budgétaire des allocations municipales sous prétexte que celles du Canton ont été augmentées est une absurdité.

Cette décision est contraire aux engagements que nous avons pris à l'égard du personnel de la Ville de Genève, je le répète, puisqu'ils ne nous engagent pas à lui verser un montant donné, mais un pourcentage calculé par rapport à la somme versée par le Canton, quelle qu'elle soit. Notre municipalité est tenue de respecter le statut de son personnel et le règlement d'application y afférent; elle doit donc accorder le supplément prévu dans ce cadre. Le Conseil municipal peut voter toutes les diminutions qu'il voudra, le gel de cette ligne budgétaire sera en contradiction et en contravention avec le statut du personnel que nous avons entériné il y a quelques mois.

Telle est la raison pour laquelle je propose un amendement rétablissant le montant initial proposé par le Conseil administratif pour cette prestation, car c'est celui-là seul qui est compatible avec le statut du personnel et son règlement d'application, c'est-à-dire avec les engagements pris par le Conseil administratif et ratifiés par le Conseil municipal.

Cela dit, Mesdames et Messieurs de la droite, si vous voulez avoir lundi une manifestation du personnel municipal et des syndicats qui le représentent dans la cour de l'Hôtel de Ville, personnellement, je n'y vois pas d'inconvénient... Je

n'en vois pas non plus à ce que les employés de la Ville viennent manifester à la tribune du public ou même dans cette salle! (*Applaudissements.*)

La présidente. Quatre orateurs ont demandé la parole sur cet amendement, ils l'auront. Mesdames et Messieurs, je vous informe néanmoins que, au cas où nous n'aurions pas terminé le débat budgétaire mardi matin à 10 h, vous recevrez une nouvelle convocation pour le 22 décembre.

M. Alexandre Wisard (Ve). Nous sommes donc saisis d'un amendement socialiste demandant une augmentation de 50 centimes sur un montant de 461 millions de francs et des brouillilles... On a bien compris que cela relève de la provocation! Je n'en parlerai donc pas plus longtemps, et nous le refuserons. En revanche, j'aimerais que l'on souligne clairement par écrit qui sont ceux qui veulent ridiculiser notre parlement en ce début de débat budgétaire. Je demande donc le vote à l'appel nominal sur cet amendement. (*Applaudissements.*)

M. Michel Chevrolet (DC). Quelle belle démonstration de démocratie nous fait M. Holenweg – vous lui transmettez, Madame la présidente! Comme un enfant à qui on ne donne pas son joujou, quand lui ou le groupe Ensemble à gauche n'ont pas le soutien de la majorité pour faire adopter tout et n'importe quoi dans cette assemblée, ils prennent en otage un groupe politique qui a le droit d'avoir sa position comme tout le monde! Les voilà donc qui reviennent à cette pratique qui consiste à déposer un amendement contraire dès qu'ils ont perdu un vote. C'est une honte pour ce parlement et pour Genève!

Je l'affirme haut et fort: si nous devons siéger le 22 décembre pour défendre nos positions politiques – qui se trouvent être aussi celles de la majorité de ce plénum, dans le cas présent – nous le ferons, n'en déplaie au Parti socialiste! Il souhaite créer des castes de privilégiés, nous voulons des allocations familiales non pas pour une classe unique de personnes, mais pour tous. Mieux vaudrait nous présenter des amendements intelligents dans ce sens, visant par exemple à donner 100 francs de plus à toutes les familles habitant en ville de Genève. De telles mesures recueilleraient certainement notre assentiment.

Pour l'heure, cette manière de revenir sur les amendements votés empêche notre assemblée de suivre le cours normal d'un débat entre adultes au fait de ce dont ils parlent. Voilà bien la preuve d'un véritable déni de démocratie! En outre, nous avons voté le débat accéléré, dont les modalités prévoient qu'un seul représentant par groupe peut s'exprimer sur chaque sujet. Et voilà que M. Holenweg a trouvé le moyen de contourner le règlement du Conseil municipal en déposant

ce contre-amendement qui fourvoie notre débat! Nous le refuserons donc avec la plus grande vigueur! (*Applaudissements.*)

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Madame la présidente, vous transmettez à M. Holenweg qu'il fait preuve d'une certaine mauvaise foi, à mon sens, en agitant la menace d'une manifestation des fonctionnaires de la Ville. Il oublie complètement que ces personnes sont déjà favorisées en matière d'allocations familiales! Je me demande ce que penseraient les caissières de la Migros – sans vouloir faire de publicité pour un supermarché quelconque – la boulangère du coin, ou d'autres, si on les appelait à manifester pour obtenir enfin l'équité des allocations familiales.

Dans le cas présent, il s'agit simplement de ne pas augmenter un montant supplémentaire. Il n'est donc pas question de baisser ou de supprimer des allocations! M. Holenweg essaie de faire croire que nous sommes en train de léser les fonctionnaires, alors que ces derniers sont favorisés par rapport à bien des professionnels qui travaillent péniblement pour effectuer des tâches que les employés de la municipalité refuseraient d'accomplir. Or, ces gens-là ne touchent pas de supplément aux allocations familiales! Bien qu'ils ne soient pas syndicalisés, ils pourraient manifester, eux aussi, et exiger le même traitement de faveur que les fonctionnaires. En effet, leurs enfants valent tout autant que ceux de la fonction publique! (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. L'amendement de M. Holenweg me permet de répondre à la question de M^{me} Fischer, ce que je n'ai pas pu faire tout à l'heure en raison du fait que je suis aussi soumise à la règle de la prise de parole unique. Elle me demandait donc, concrètement, si l'amendement du Parti libéral-radical risquait de léser les employés de la fonction publique municipale actuellement au bénéfice de l'allocation pour enfants.

Ma réponse sera honnête et comportera deux volets. Sur le plan financier, les fonctionnaires ne seront pas lésés, puisque les allocations familiales cantonales augmenteront en 2012, comme l'a justement rappelé le conseiller municipal et député M. Bertinat. Le montant retiré du budget de la Ville n'aura donc pas d'effet direct sur le revenu de ses employés ayant des enfants à charge.

Cependant, ces personnes seront lésées dans les faits, la disposition «allocation pour enfants» dont il est fait mention dans le statut du personnel et son règlement d'application n'étant plus respectée. C'est ce qu'a très bien expliqué M. Holenweg. L'aide municipale supplémentaire par enfant devant équivaloir à 50% de l'allocation familiale cantonale, si celle-ci augmente, celle-là devra forcément être adaptée à la hausse. Je signale au passage que le montant perçu est

fonction de l'âge de l'enfant et diffère selon qu'il a entre 0 et 18 ans ou entre 18 et 25 ans, s'il est en formation. Par conséquent, l'amendement libéral-radical ne lèse pas directement les fonctionnaires de la Ville sur le plan financier mais, dans les faits, elle les prive d'une allocation qui aurait dû être plus importante.

Je voulais également revenir sur un aspect particulièrement déplaisant de ce débat. Ce qui est désagréable, dans cette affaire, ce n'est pas l'altercation entre le Conseil municipal et le Conseil administratif, mais la prise en otage d'une population qui travaille. En l'occurrence, j'ai entendu certains propos sur les fonctionnaires municipaux auxquels je ne peux souscrire.

En tant que conseillère administrative responsable des ressources humaines de la Ville de Genève, j'invite les membres du Conseil municipal à revenir à un langage de raison. Les hommes et les femmes – 4000 personnes – employés au sein de la fonction publique municipale travaillent bien. Une partie d'entre eux sont à l'œuvre aujourd'hui dans la salle derrière moi pour faire tous les calculs budgétaires découlant de vos amendements, Mesdames et Messieurs. Alors, attention à ce que vous dites quand vous parlez d'une caste privilégiée! Ce sont des hommes et des femmes qui travaillent comme les autres et dont – à la différence de bien d'autres – vous connaissez le salaire, puisqu'il figure de manière limpide dans une grille annexée au statut du personnel que vous avez voté – et c'est très bien ainsi! On ne peut pas en dire autant pour les rémunérations dans le secteur privé.

Hommage aux hommes et aux femmes qui travaillent pour le bien commun dans la fonction publique, qu'elle soit municipale, cantonale ou fédérale! (*Applaudissements.*)

M^{me} Salika Wenger (EàG). Chers collègues, une fois de plus, je suis extrêmement amusée d'entendre le représentant du Parti démocrate-chrétien nous rappeler les règles démocratiques... Pourtant, il fait partie d'un groupe qui, lors du débat sur le budget 2011, l'année dernière, a passé quatre heures à voter des amendements débilés! Je les ai tous gardés et je peux les montrer à qui veut les voir! Nous n'avons donc aucune leçon à recevoir de l'Entente en matière de débat démocratique.

En ce qui concerne les revendications de traitement égalitaire en faveur des caissières de la Migros, je rappelle au Mouvement citoyens genevois qu'il est bien beau de faire des interventions et des promesses dans ce sens – jusque-là, nous sommes d'accord – mais à condition de ne pas voter avec la droite! De ce fait, ce parti a pris position contre les caissières! Bien sûr! Par conséquent, Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois, cessez vos effets de manches et arrêtez de pleurer sur les conditions des pauvres enfants des dames qui travaillent à la Migros!

Pour notre part, nous nous battons avec la dernière énergie pour empêcher que l'on ne s'attaque aux acquis sociaux et aux prestations municipales. Nous sommes prêts à entrer dans la bagarre! M. Bertinat a beau sembler fatigué par mes propos, nous déposerons autant d'amendements qu'il sera nécessaire pour qu'en aucun cas les allocations de la Ville ne diminuent!

La présidente. Madame Wenger, nous débattons en ce moment de l'amendement de M. Holenweg...

M^{me} Salika Wenger. Justement, Madame la présidente! S'il faut déposer un amendement comme celui-là pour défendre les allocations familiales municipales, nous n'hésitons pas! Il n'est pas question de remettre en cause ce qui a été négocié avec la fonction publique et voté par notre plénum!

La présidente. Monsieur Holenweg, je vous donne la parole pour la deuxième fois, car vous êtes l'auteur de l'amendement.

M. Pascal Holenweg (S). Je m'apprête à me livrer à un exercice d'alphabétisation, en particulier à l'intention de M. Chevrolet – mais vous n'avez pas besoin de transmettre, Madame la présidente... Concrètement, j'aimerais vous lire l'article 80 du règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève, qui engage la Ville de Genève comme employeur à l'égard de son personnel. Je précise que ledit règlement découle du statut négocié avec les organisations syndicales et les commissions du personnel.

Je cite: «La Ville de Genève verse aux membres du personnel pour chaque enfant à leur charge répondant aux conditions d'âge une allocation mensuelle d'un montant égal à la moitié de l'allocation prévue par la loi sur les allocations familiales cantonales.» Par conséquent, quand les allocations prévues par la loi cantonale augmentent, le supplément municipal augmente, et quand le supplément municipal augmente, la ligne budgétaire y afférente augmente aussi. Si la droite refuse de procéder à cette adaptation, elle est en contradiction avec le règlement d'application du statut du personnel, avec le statut en question et avec toutes les dispositions votées dans ce cadre. Le Conseil administratif s'est engagé au nom de la Ville à les respecter en tant qu'employeur, il doit s'y tenir.

Les libéraux-radicaux pourraient parfaitement assumer cette contradiction, s'ils la justifiaient politiquement. Mais comme ils en sont incapables, il ne leur

reste plus qu'à l'imposer au mépris de la procédure légale. Je répète que la diminution de la ligne budgétaire dévolue aux allocations pour enfants implique le gel du statut du personnel municipal et de son règlement d'application, c'est-à-dire la violation des devoirs de la Ville de Genève comme employeur. (*Applaudissements.*)

M. Thomas Bläsi (UDC). Je serai très bref. Nous voilà confrontés au problème que j'ai exposé tout à l'heure lors de mon intervention préliminaire. M^{me} Wenger a qualifié certains amendements déposés l'année passée de débilés, mais je crois que celui de M. Holenweg dont nous débattons ici pourrait bien correspondre à la même définition!

Pour nous, les enfants des fonctionnaires municipaux ne sont pas différents de ceux du reste de la population. Si les statuts du personnel entraînent une injustice sociale envers les autres parents du canton, la gauche devrait être la première à se réjouir d'y remédier. Oui, je parle bien d'une inégalité! Dès lors qu'il ne prétérise pas directement les employés de la Ville, l'amendement du Parti libéral-radical me semble parfaitement juste; je dirais même qu'il corrige une injustice.

M. Adrien Genecand (LR). J'aimerais apporter quelques précisions à ce débat. Tout d'abord, je signale que c'est le statut du personnel qui est soumis à négociation, et non son règlement d'application, que nous pouvons parfaitement modifier sans autre. Ensuite, le montant que nous proposons de retrancher du supplément d'allocation accordé par la Ville ne correspond qu'aux 50 francs d'augmentation découlant de la hausse des allocations cantonales. Les employés de la Ville de Genève recevront 300 francs du Canton, auxquels viendront s'ajouter 100 francs de la Ville.

Je le répète, nous avons simplement retranché les 50 francs supplémentaires dus au pourcentage de 50% de l'allocation cantonale. Si celle-ci est de 200 francs, la Ville y ajoute 100 francs. Si elle augmente et passe à 300 francs comme c'est le cas actuellement, le montant initialement prévu est versé par le Canton et il y a une hausse de 30% puisque les fonctionnaires municipaux toucheront non pas 300 francs, comme tous les autres parents du canton, mais 400 francs.

J'insiste encore une fois sur le fait que notre amendement ne s'attaque pas à la totalité du supplément versé par la municipalité et qu'il n'entraîne nullement la perte d'acquis sociaux. Les fonctionnaires de la Ville continueront malgré tout à recevoir davantage que les autres pour leurs enfants. Je ne vois pas pourquoi les socialistes et les membres d'Ensemble à gauche montent sur leurs grands chevaux et nous servent des tirades complètement psychédéliqués à ce sujet! C'est

hallucinant! Quoi qu'il en soit, la municipalité versera des allocations familiales supérieures à celles de tous les autres employeurs du canton!

Les 100 francs supplémentaires négociés avec les représentants de la fonction publique seront dûment versés, le montant total de l'allocation par enfant s'élevant à 400 francs. Il n'y a donc pas violation du statut du personnel; quant à son règlement d'application, je rappelle une fois encore que nous pouvons parfaitement le modifier avant la fin du processus budgétaire en cours. Rien ne changera au fait que les employés de notre municipalité recevront plus d'argent pour élever leurs enfants que les autres familles du canton. (*Applaudissements.*)

La présidente. Le groupe Ensemble à gauche s'estime mis en cause. Je donne la parole à l'un de ses représentants.

M. Pierre Gauthier (EàG). Notre groupe a bel et bien été mis en cause tout à l'heure par M. Michel Chevrolet, quand il a prétendu que nous déposions systématiquement des amendements visant à annuler ceux qui viennent d'être votés.

J'aimerais rappeler à M. Chevrolet – vous lui transmettez mes propos avec toute la politesse et la délicatesse qui vous caractérisent, Madame la présidente – qu'il fait partie d'un groupe qui participe aux travaux d'une autre assemblée, qualifiée de «constituante», laquelle siège d'ailleurs ici même... Or, dans ce contexte, son groupe recourt sans cesse à ce type de procédure et d'artifice afin d'invalidier certains votes. Il est un peu facile de nous critiquer sur ce plan, quand on pratique soi-même ce genre de sport avec une majorité différente au sein de l'Assemblée constituante!

La présidente. Pour le même motif de la mise en cause, je donne la parole à un représentant du Mouvement citoyens genevois.

M. Soli Pardo (MCG). Chers collègues, nous avons été grossièrement mis en cause par M^{me} Wenger tout à l'heure... (*Brouhaha et protestations.*) Absolument! N'oubliez pas que le Mouvement citoyens genevois est le parti qui défend la classe moyenne, ici à Genève, et non pas les bénéficiaires de prébendes, comme le font certains autres groupes que je m'abstiendrai de citer pour qu'ils n'aient pas la parole une fois de plus! N'oubliez pas que le Grand Conseil a voté l'augmentation des allocations familiales grâce aux voix du Mouvement citoyens genevois,

et non grâce à celles d'Ensemble à gauche, qui n'y siège d'ailleurs pas! (*Applaudissements.*)

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Holenweg est refusé par 48 non contre 27 oui.

Ont voté non (48):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Julien Cart (Ve), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Michel Chevrolet (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Sarah Klopman (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Soli Pardo (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (27):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Daniel Sormanni (MCG).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

Toutes les pages, toutes les cellules, tous les départements, groupes de comptes 31x, Biens, services et marchandises.

La présidente. Nous avons reçu un amendement du Mouvement citoyens genevois pour une diminution des charges de 3 799 956 francs, qui correspond à une réduction linéaire supplémentaire de 1,9% sur tous les groupes de comptes 31, ramenant ainsi le montant global de ces groupes à 196 197 753 francs.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si nous voulons parvenir à voter un budget 2012 équilibré, il faut proposer quelques économies; c'est ce que nous avons fait par le biais de cet amendement. Durant les années où cette bonne Ville de Genève que nous aimons tous connaissait une situation économique florissante, les groupes de comptes 31 dans leur ensemble ont bénéficié d'un certain confort, pour employer un terme plutôt gentil...

Aujourd'hui, nous devons serrer un peu les boulons et il serait de bon ton de réduire ces montants perpétuellement à la hausse. Si l'on prend la peine – comme je l'ai fait – d'examiner en détail quelques lignes du budget à six positions pour en évaluer la progression, on constate que les sommes dévolues à toute une série de services ou de directions ont assez fortement augmenté. Il me semble donc raisonnable de freiner cette progression.

D'ailleurs, le Conseil administratif a déjà proposé certaines réductions dans ce sens dans son projet de budget 2012 rectifié. C'est très bien, mais nous en avons rajouté une couche en demandant par cet amendement d'étendre ces réductions de 1,9% à tous les groupes de comptes 31. Cette mesure permettrait à la Ville d'économiser près de 4 millions de francs, tout en étant parfaitement indolore et sans empêcher les services municipaux de fonctionner ni porter préjudice aux prestations que nous voulons pour la population. Je vous invite donc, chers collègues, à voter cet amendement qui ne fera de mal à personne!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 50 non contre 22 oui (2 abstentions).

*Toutes les pages, toutes les cellules, tous les départements,
groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

La présidente. L'amendement suivant émane du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien. Il vise une diminution des charges de 460 122 francs portant sur les lignes salariales des nettoyeurs à la suite de la décision du tribunal.

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce combat a été largement mené par notre collègue Olivier Fiumelli, actuellement hospitalisé, que je salue s'il nous regarde.

La diminution de 460 122 francs demandée dans notre amendement correspond très exactement à la suppression de l'augmentation budgétaire initialement prévue par la magistrate Salerno, laquelle vise verser aux nettoyeurs et aux nettoyeuses travaillant pour la Ville des rémunérations supérieures aux dispositions des conventions collectives de travail entre employeurs et employés. A l'instar du tribunal, dont la décision stipule que la Ville n'a pas la compétence légale et administrative pour adopter une telle mesure, nous estimons que cette augmentation, déjà anormale au départ, est devenue entre-temps un pur matelas de sécurité totalement inutile, étant donné que nous ne pourrions pas dépenser l'entièreté de la ligne budgétaire y afférente.

M^{me} Salerno a affirmé à l'époque qu'elle trouverait d'autres moyens – notamment les appels d'offres – pour parvenir au même résultat et passer outre à la décision du tribunal. Mais on ne peut pas toujours contourner les décisions des tribunaux qui ne nous arrangent pas! Dans le cas d'espèce, nous proposons cet amendement non seulement pour supprimer le «matelas» que je viens de dénoncer, mais également pour donner le message politique suivant: les pouvoirs publics n'ont pas à se mêler des conventions collectives de travail entre employeurs et employés, surtout quand tout va bien!

La présidente. J'ai le plaisir de saluer à la tribune du public notre ancienne collègue M^{me} Isabelle Brunier. (*Applaudissements.*)

M. Carlos Medeiros (MCG). Chers collègues, voilà une affaire qui nous tient particulièrement à cœur, d'autant plus que M^{me} Salerno joue avec l'argent du contribuable. Mais définissons d'abord le contexte de la problématique.

Pendant des années, les associations patronales du secteur du nettoyage et les organisations syndicales ont négocié un contrat collectif de travail impliquant des obligations substantielles de part et d'autre. Je pense notamment à la formation

des employés, une mesure inexistante autrefois. On sait bien que les personnes travaillant dans ce secteur se servent aujourd'hui de produits chimiques qu'elles doivent apprendre à manipuler. Dans ce sens, le patronat s'est engagé à fournir la formation nécessaire à ses employés, et les syndicats ont été d'accord...

Mais voilà que M^{me} Salerno nous annonce, un beau jour, que ces prestations et les salaires du secteur du nettoyage ne sont – selon elle – «pas à la hauteur». Je n'entrerai pas dans les détails, car le même débat pourrait être mené pour n'importe quel secteur d'activité. Par exemple, pour mentionner un domaine que je connais bien, j'ai travaillé dans une entreprise de sécurité employée par la Ville, entre autres. Or, les travailleurs chargés de fermer certains bâtiments le soir sont moins bien payés que ce que prévoit la convention collective de travail pour les nettoyeurs! Par conséquent, si nous commençons à remettre en cause les accords salariaux conclus dans ce secteur précis, nous devrons le faire aussi pour les entreprises de sécurité ainsi que pour toutes celles qui offrent des prestations à la Ville de Genève. Je ne suis pas d'accord avec un tel processus.

Je me rappelle très bien les commentaires parus dans la presse au moment où M^{me} Salerno a fait son coup d'éclat: le syndicat qui avait négocié la convention collective de travail pour les nettoyeurs était très embêté! Il avait fallu des années pour parvenir à un accord, et voilà que la magistrate voulait prendre les devants en décidant unilatéralement d'augmenter les salaires des personnes employées dans ce secteur!

Nous avons été contactés par les patrons de certaines petites entreprises de nettoyage travaillant pour la Ville, qui nous ont exposé les problèmes concrets auxquels les dispositions de M^{me} Salerno les exposeraient. Comment choisiraient-ils parmi leurs employés ceux qui travailleraient pour la municipalité et seraient donc mieux payés que les autres? On créerait alors deux classes de personnel au sein de la même entreprise: ceux qui auraient le malheur de travailler pour une banque, par exemple, gagneraient beaucoup moins que ceux qui auraient le bonheur d'être placés au service de la Ville et qui recevraient un salaire supérieur de 30%! Ces patrons d'entreprise se demandent selon quels critères ils doivent choisir de privilégier certains de leurs employés au détriment des autres.

Voilà une inégalité notoire! La gauche est en train de mettre le capharnaüm au sein des entreprises et de causer des dysfonctionnements regrettables dans le secteur privé. Je le répète, même le syndicat concerné n'était pas d'accord avec les décisions de M^{me} Salerno, à l'époque.

M^{me} Fabienne Fischer (Ve). Je dois dire que les Verts sont partagés, sur cet amendement, et je me propose d'en expliquer les raisons. Sur le fond, nous faisons partie de ceux qui ont soutenu le projet de M^{me} Salerno; je me suis moi-

même exprimée publiquement à ce sujet en disant qu'une convention collective de travail fixait un minimum salarial qu'il était loisible à tout un chacun de dépasser.

Les nettoyeurs font partie de la catégorie des travailleurs les plus défavorisés à tous égards, que ce soit en termes de salaire, de dureté des tâches accomplies ou de conditions générales de travail. Nous pensons que leur travail, qui est d'ailleurs absolument indispensable, mérite d'être reconnu notamment par le biais de rémunérations revues à la hausse. Même si la manière de procéder de M^{me} Salerno a été mise en cause par la décision d'un tribunal, son objectif nous semble devoir être maintenu et nous prenons note du fait qu'elle entend recourir aux appels d'offres.

Cela dit, vu les circonstances dans lesquelles nous discutons de ce budget municipal 2012 et la nécessité de l'équilibrer, il apparaît à un certain nombre d'entre nous qu'il ne sera vraisemblablement pas possible d'atteindre ledit objectif l'année prochaine déjà, le principe de l'appel d'offres nécessitant un certain délai avant de porter ses fruits. Telle est la raison pour laquelle certains de nous considèrent qu'il n'est pas urgent d'inscrire la ligne budgétaire y afférente dans le budget 2012. Le groupe des Verts a donc opté pour la liberté de vote sur cet amendement, et chacun de nous se prononcera selon la priorité qu'il accorde à l'un ou l'autre des aspects de la problématique.

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). Au nom du groupe socialiste, je tiens à dire que j'ai été particulièrement choquée d'entendre qualifier de «matelas» le salaire des nettoyeurs et des nettoyeuses! S'il y a une catégorie de travailleurs mal payée, c'est bien celle-là! Pourtant, sans eux, les conditions de travail des autres collaborateurs et collaboratrices de la fonction publique municipale seraient certainement bien moins bonnes.

J'ai bien écouté l'argumentaire du Mouvement citoyens genevois pour refuser l'augmentation des salaires dans le secteur du nettoyage. Je rappelle quand même que le montant de 25 francs l'heure n'a pas émergé comme cela de la tête de la magistrate, mais qu'il est lié à la convention collective de travail. J'avais d'ailleurs eu l'occasion d'intervenir à ce propos lorsque nous en avons discuté... (*Brouhaha.*) Madame la présidente, vous conviendrez certainement avec moi qu'il est fort désagréable de parler au milieu d'un bruit continu, surtout quand nous débattons d'employés de la Ville qui mériteraient un peu plus d'attention, eu égard au travail qu'ils fournissent.

Pour en revenir au montant de 25 francs l'heure proposé par la magistrate pour la rémunération des nettoyeurs et des nettoyeuses travaillant pour la Ville, je répète qu'il correspond à un salaire horaire fixé en haut de la convention collec-

tive de travail concernant les employés au bénéfice d'une formation. M^{me} Salerno a souligné à répétition reprises – et je ne peux que la soutenir dans cette affirmation, en tant que socialiste – que nombre de ces salariés sont en fait des femmes travaillant à temps partiel et cumulant souvent plusieurs emplois pour joindre les deux bouts. Ce salaire de 25 francs l'heure, elles le méritent tout autant que leurs homologues masculins au bénéfice d'une formation et dont la rémunération est fixée en haut de la convention collective de travail. C'est là une question d'égalité de traitement.

Le groupe socialiste soutient pleinement cette politique du Conseil administratif quant au salaire des nettoyeurs et des nettoyeuses. Je pense qu'il y aurait parfois lieu de tenir compte de la réalité vécue sur le terrain par ces personnes chargées d'un travail particulièrement ingrat. Madame la présidente, vous transmettez aux membres du Mouvement citoyens genevois – qui ne cessent de bavarder pendant que je m'exprime – que je connais bien le sujet des conventions collectives de travail. Nous soutiendrons donc très clairement les décisions de M^{me} Salerno en faveur des nettoyeurs et des nettoyeuses.

Ce débat est grave, et la socialiste que je suis est stupéfaite d'apprendre que certains Verts ne seraient pas prêts à entrer en matière sur le vote d'un salaire horaire que j'estime garant de l'égalité salariale entre hommes et femmes dans le secteur du nettoyage. Souvenons-nous qu'il s'agit aussi de garantir ce fameux salaire minimum que nous aimerions offrir à toutes et tous dans notre canton et notre pays. Pour cette raison, Madame la présidente, je demande le vote à l'appel nominal sur cet amendement également. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Vanek (EàG). Mesdames et Messieurs, le message politique – si l'on ose le qualifier ainsi – que vous envoyez en refusant le montant prévu par M^{me} Salerno pour le salaire des nettoyeurs et des nettoyeuses est absolument scandaleux! C'est faire preuve de tartufferie et d'hypocrisie! Cela revient à défendre des salaires trop bas, insupportablement bas! Et M. Medeiros ose adopter une telle position au nom du partenariat social et des conventions collectives de travail, comme il l'a déjà fait en refusant le salaire minimum! Voilà la liberté économique qu'il entend promouvoir! Mesdames et Messieurs, c'est inadmissible!

La rémunération de 25 francs l'heure que la magistrate propose de verser aux nettoyeurs et aux nettoyeuses est un minimum absolu. En fait, il faudrait même aller plus loin. Mon groupe défend l'idée que ces travailleurs ne devraient pas être engagés au coup par coup, mais pleinement intégrés à la fonction publique municipale selon les modalités prévues par le statut du personnel. A l'évidence, il n'y a aucune raison pour que ce ne soit pas le cas, comme dans d'autres secteurs. Je sais bien que la droite n'entend pas respecter ce statut du personnel, comme elle l'a démontré tout à l'heure, mais tout de même! Voilà comment la Ville est cen-

sée procéder, si elle veut être un employeur exemplaire. Il faudrait engager des nettoyeurs et des nettoyeuses et les payer correctement, c'est-à-dire bien plus que 25 francs l'heure! C'est une évidence!

La décision du tribunal à laquelle il a été fait référence tout à l'heure pourra être contestée. De ce point de vue, nous sommes heureux que la discussion sur cet amendement nous permette d'affirmer notre volonté de régulariser les nettoyeurs et les nettoyeuses en fonction d'un statut permanent. Je répète une fois de plus que la posture politique défendue à l'instant par M. Medeiros... (*Brouhaha et protestations.*)

La présidente. Tout d'abord, Monsieur Vanek, adressez-vous à la présidente...

M. Pierre Vanek. Je ne vous mets pas en cause, Monsieur Medeiros! Je dis seulement que vous défendez le salaire existant des nettoyeurs et des nettoyeuses, qui est de l'ordre de 18 francs l'heure. C'est inadmissible! Vous voulez des rémunérations insupportablement basses pour ces travailleurs, tout comme vous avez refusé le salaire minimum à 4000 francs par mois, soit 22 francs l'heure... (*Protestations.*) Monsieur Medeiros, nous pouvons estimer... (*Chahut.*)

La présidente. Monsieur Vanek, excusez-moi, mais il est impossible de poursuivre le débat dans ces conditions. Je suspends donc une nouvelle fois la séance et convoque immédiatement les membres du bureau du Conseil municipal et les chefs de groupe à la salle Nicolas-Bogueret. (*Exclamations.*)

(La séance est suspendue de 15 h 25 à 15 h 55.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous terminerons le traitement de cet amendement après la pause. Nos débats reprendront à 16 h 15.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 15 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3486
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3486
3. Rapport général et rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2012 (PR-900 A/B). Suite du deuxième débat	3486
4. Propositions des conseillers municipaux	3518
5. Interpellations	3518
6. Questions écrites	3518

La mémorialiste:
Marguerite Conus